

Loutfi Benali, militant chez Free au centre d'appel Qualipel de Vitry-sur-Seine, met toute son énergie dans son combat contre l'injustice sociale. **P. 8**



LA LUTTE CONTRE LA FRAUDE SOCIALE AUX PRESTATIONS GÈNÈRE DES DÉRIVES

P. 4

LES RETRAITÉS DE PLUS EN PLUS OBLIGÉS DE TRAVAILLER POUR VIVRE

P. 5

FO HEBDO
N° 3251

Du 13 au 19
septembre 2017

Plus d'infos sur
www.force-ouvriere.fr

Avancées, reculs et garde-fous... L'analyse des ordonnances

En pages centrales :
cahier spécial
ordonnances

ÉVÈNEMENT P. 2-3

CONVENTIONS COLLECTIVES

Le nombre de domaines du ressort exclusif des branches passe de six à onze.

COMITÉS D'ENTREPRISE

Les IRP fusionnent en une instance unique dotée des mêmes prérogatives.

DÉSACCORDS

Des recours juridiques sont à l'examen, notamment en matière de licenciement.



L'indemnité légale de licenciement est augmentée de 25%, mais les dommages et intérêts accordés par les prud'hommes seront plafonnés.

© H. DE OLIVEIRA / EXPANSION-REA



© F. BLANC

Liberté, indépendance, fédéralisme, réformisme et République

Éditorial

par Jean-Claude Mailly

Au fil des années, que n'a-t-on pas entendu sur Force Ouvrière? Auberge espagnole, maison de tolérance, difficultés à nous situer, j'en passe et

des meilleures. Étiquetée contestataire en 2016 au moment de la loi El Khomri et réformiste en 2017 s'agissant des ordonnances. Plusieurs éléments

caractérisent notre syndicalisme :

• **Liberté**
Liberté de notre comportement, liberté de nos adhérents dans le syndicat

à condition de ne pas mélanger les genres.

• Indépendance

Indépendance vis-à-vis de toute structure extérieure au syndicat, qu'elle soit politique, patronale ou philosophique.

• Fédéralisme

Nous sommes, par le fédéralisme et dans le cadre de nos statuts (que tout le monde devrait lire ou relire),

Suite page 3 ///

+25%C'est le montant
de l'augmentation
des indemnités légales
de licenciement
obtenue
par FO.

© DR



**DES DÉSACCORDS
DE FOND ET DES POINTS
INACCEPTABLES.**

Meeting FO de rentrée, à Marseille, le 7 septembre 2017.

Réforme du Code du travail : le vent néolibéral a soufflé fort

Dans le cadre de la concertation qu'elle a obtenue, la confédération FO s'est battue pied à pied contre une loi Travail XXL, face aux vents contraires du néolibéralisme. Elle se félicite de ce qu'elle a obtenu et empêché, mais juge le texte final « déséquilibré », et relève des « désaccords de fond ».

Dès la semaine dernière, la confédération FO annonçait son vote contre les ordonnances dans les cinq instances consultatives nationales.

Élargissement du rôle incontournable de la négociation de branche, liberté de désignation du délégué syndical, empêchement que la négociation sans syndicats soit possible dans les entreprises de 50 à 300 salariés (lire FO Hebdo n° 3250 du 6 septembre) sont parmi les points à l'actif de la confédération FO.

Mais le texte final des ordonnances demeure déséquilibré, a confirmé Jean-Claude Mailly lors du meeting FO de rentrée à Marseille le 7 septembre, évoquant des « désaccords de fond » et des points « inacceptables ».

Parmi ceux-ci, figure le fait que la négociation des primes (ancienneté, treizième mois, travail de nuit...) dans l'entreprise pourra l'emporter sur la branche (à la condition cependant d'un accord majoritaire).

Au chapitre des licenciements, FO a obtenu l'augmentation des indemnités légales de 25 %. Elle

n'en conteste pas moins l'instauration d'un barème impératif des indemnités prud'homales en cas de licenciement sans cause réelle et sérieuse, qui plus est basé sur le seul critère d'ancienneté et accompagné d'une baisse des planchers existants (même si FO a obtenu que les salariés des TPE ne soient plus exclus du bénéfice d'un plancher, ainsi qu'une augmentation du nombre de cas où le juge pourra déroger au plafond).

Contestant que le périmètre retenu pour apprécier la cause économique du licenciement soit ramené au niveau national,

AGENDA

Les prochaines étapes de la réforme

Les ordonnances seront présentées et adoptées en Conseil des ministres le 22 septembre.

Elles seront publiées au *Journal officiel* dans les jours qui suivent.

Les dispositions qui ne nécessitent pas de mesures réglementaires pourront entrer en vigueur dès le lendemain, sauf indication contraire. Pour les autres, il faudra attendre le décret d'application. Mais pour avoir valeur de loi, les ordonnances devront également être ratifiées par le Parlement. Pour cela, le gouvernement doit déposer un projet de loi de ratification dans les trois mois qui suivent leur publication.

FO a bataillé pour que cela ne s'applique pas en cas de fraude (assèchement délibéré de la filiale pour justifier le caractère économique du licenciement).

« Pour répondre aux nécessités liées au fonctionnement de l'entreprise »...

Quant à la « rupture d'un commun accord amiable dans le cadre d'accord collectif », découverte au dernier moment, FO dénonce le risque qu'elle soit un moyen, pour

les employeurs, d'échapper aux contraintes du régime du licenciement économique et du PSE (plan de sauvegarde de l'emploi).

Autre sujet de forte inquiétude : le chapitre 3 de l'ordonnance sur la négociation collective qui élargit la possibilité de soumettre à la négociation d'accords, auparavant dits défensifs ou offensifs, sur l'emploi, l'aménagement de la durée du travail, mais aussi la rémunération, pour « répondre aux nécessités liées au fonctionnement de l'entreprise », et non plus seulement pour « préserver ou développer l'emploi ».

Ce chapitre instaure la primauté de l'accord d'entreprise sur le contrat de travail, y compris en matière de rémunération, de durée du travail, de mobilité professionnelle géographique ou interne à l'entreprise. Par conséquent, le salarié qui refusera ces modifications pourra se voir licencié pour motif personnel et perdre dès lors le bénéfice du dispositif d'accompagnement personnalisé.

La confédération FO avait clairement indiqué, dès le début de la concertation, qu'elle jugerait les ordonnances *in fine* en évaluant ce qu'elle aurait obtenu, empêché et les points de désaccord. C'est chose faite. ▀

EVELYNE SALAMERO

« On a fait une analyse de ces textes. Il y a des points qu'on a obtenus, il y a des points qu'on a bloqués, et il y a un paquet de points sur lesquels on est en désaccord... On verra quand on aura le texte final si juridiquement on doit attaquer... »

Jean-Claude Mailly, BFM Business, le 11 septembre 2017



Les salariés des petites entreprises en première ligne

« **P**our la première fois, une réforme du Code du travail

donne la priorité aux TPE et PME », soulignait la ministre du Travail lors de la présentation des ordonnances à la presse le 31 août.

De fait, les salariés des entreprises de moins de 11 salariés (TPE), voire de moins de 20 salariés, seront davantage impactés que les autres par les changements à venir.

En matière de négociation collective, les règles existantes sont largement assouplies. Dans les TPE, la possibilité de négocier avec un salarié mandaté est supprimée. L'employeur pourra soumettre de manière unilatérale un texte d'accord aux salariés, sur tous les thèmes ouverts à la négociation. Y compris donc pour aménager la rémunération ou l'organisation du travail... Pour être validé, cet accord devra être approuvé par les deux tiers du personnel. La situation est identique dans les entreprises de 11 à 20 salariés en l'absence d'élu.

De 11 à 20 salariés, l'élection du délégué du personnel n'est plus obligatoire

Par ailleurs, FO conteste clairement le fait que dans les entreprises de 11 à 20 salariés l'employeur puisse se passer d'élection de délégué du personnel si aucun salarié ne manifeste le souhait d'être candidat, une disposition que la confédération a découverte au dernier moment.

Une distinction en fonction des effectifs est également mise en place dans le cadre du barème qui s'impose au juge prud'homal en cas de licenciement sans cause réelle et sérieuse. Si le plafond est commun à tous les salariés, le plancher est abaissé pour ceux des TPE. Pour un même préjudice subi, jusqu'à dix ans d'ancienneté, ces derniers percevront une indemnité minimale inférieure. Elle s'échelonne de quinze jours à deux mois et demi de salaire, contre un à trois mois de salaire pour les salariés d'entreprises plus importantes. ▀

CLARISSE JOSSELIN

▀▀▀ **Liberté, indépendance, fédéralisme, réformisme et République**

le syndicat le plus décentralisé et qui respecte le mieux ses différentes structures.

• **Réformisme**

Un réformisme militant ou exigeant, respectueux de notre liberté et de notre indépendance qui sont possibles en démocratie; ce qui nous conduit à défendre mordicus la pratique contractuelle et la concertation.

Nous ne sommes pas, de ce point de vue, des étatistes et nous n'attendons pas tout de la loi, ce qui nous conduirait à la politisation.

• **République**

Car Force Ouvrière est fidèle et attachée aux valeurs républicaines de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité, ainsi qu'à la république sociale.

Ce qui passe notamment par la défense et la promotion du service public au sens large. Enfin, notre efficacité syndicale passe par deux points incontournables :

- accélérer notre développement et y consacrer l'énergie nécessaire;
- savoir en permanence garder notre cap (nos positions), sans être déconnectés du réel. L'idéologie sans le réel n'a rien à voir avec notre syndicalisme, le réel sans l'idéologie non plus. ▀

JEAN-CLAUDE MAILLY,
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
@jcmailly sur Twitter

En bref**ROUTES****Les contrôles par radars mobiles bientôt privatisés?**

Afin « d'alléger » le travail des policiers et des gendarmes, le ministère de l'Intérieur prévoit d'expérimenter en Normandie l'externalisation des contrôles de vitesse routiers par radars mobiles. Cette mission sera confiée à des sociétés privées, rémunérées au forfait. Unité-SGP-police FO conteste cette mesure qui « *privatiserait la sécurité routière et attaquerait une des missions au cœur du métier de la police* ».

SANTÉ**Onze vaccins obligatoires à partir du 1^{er} janvier 2018**

La ministre de la Santé Agnès Buzyn a annoncé la mise en place de onze vaccins obligatoires (contre trois aujourd'hui) pour les enfants de moins de deux ans au 1^{er} janvier 2018. La mesure, destinée à combattre la résurgence de certaines épidémies, provoque la polémique, y compris au sein de la communauté médicale : *quid* de la notion de choix éclairé?

GAZ**L'État se désengage une fois de plus d'Engie**

Le gouvernement a annoncé la vente de 4,15% de ses actions chez Engie, ce qui porte ses cessions d'actifs à 7,85% chez le gazier en 2017. « *Nous l'avons appris par la presse, alors que le jour de l'annonce nous étions en CCE avec le DRH du groupe* », regrette Nelly Breheret, secrétaire générale de FO Engie. Une décision qui risque de peser sur l'emploi, d'autant plus étrange qu'Engie rapporte de très beaux dividendes à l'État.

Des dérives dans la lutte contre la fraude aux prestations sociales

ALERTE Le Défenseur des droits prône un « *droit à l'erreur* » des usagers des services publics et sociaux, afin de préserver leurs droits et leur dignité.

Une jeune femme inscrite pour trois ans dans la base « fraude » de la Caisse nationale d'allocations familiales avant même d'avoir pu formuler des observations sur la pénalité dont elle fait l'objet, une personne âgée à laquelle on refuse l'Aspa (ex-minimum vieillesse) parce qu'elle a oublié de déclarer un compte d'épargne crédité de 27 euros : le rapport publié le 7 septembre par le Défenseur des droits, Jacques Toubon, fait suite à une hausse, depuis 2014, des réclamations des allocataires portées à sa connaissance.

Hausse des réclamations d'usagers

La simplification de l'accès aux prestations, sur simple déclaration, s'est accompagnée d'un renforcement de la lutte contre la fraude. Si le Défenseur des droits ne remet pas en cause cette



© JEROME CHATIN / EXPANSION-REA

Les allocataires devraient avoir la garantie d'un « *reste à vivre* » dans le cas d'un remboursement de sommes indûment versées.

lutte, il constate qu'elle a des « *résultats très lourds et douloureux pour les personnes en situation de vulnérabilité* ». D'où ses propositions d'un « *droit à l'erreur* » et d'une meilleure information des usagers. Sans oublier la garantie d'un « *reste à vivre* » dans le cas de remboursement de sommes indûment versées.

Le Défenseur des droits rappelle en outre dans son rapport que la fraude aux prestations sociales représente 3% du montant total de la fraude détectée en France en 2015, soit 672,76 millions d'euros. Un montant mis en regard avec les 21,2 milliards d'euros de fraude fiscale. ■

FRANÇOISE LAMBERT

Bénéfices : les entreprises du CAC 40 pulvérisent leurs records

Au premier semestre 2017, les quarante plus grandes sociétés françaises cotées en Bourse ont engrangé au total 52,2 milliards d'euros de bénéfices. Ils pourraient dépasser les 100 milliards à la fin de l'année. Sanofi affiche déjà 6,7 milliards de profits. Total suit avec 4,35 milliards. On trouve aussi ArcelorMittal (2,07 milliards), l'Oréal, LVMH... Pour des milliers de salariés ces résultats colossaux ont le goût des emplois sacrifiés. En près de dix ans, Sanofi a réalisé trois restructurations et supprimé 5000 emplois. Quant à ArcelorMittal, personne n'a oublié les dégâts sociaux sur les sites de Gandrange et Florange. ■

V. F.

Collectivités territoriales : le blues de la rentrée

Depuis juillet, l'exécutif annonce des mesures qui pourraient impacter le fonctionnement des collectivités territoriales, l'état de leurs comptes, déjà fragiles, et la pérennité des services publics locaux. Après l'annonce par le gouvernement de 13 milliards d'économies à réaliser d'ici à 2022, de la suppression de 300 millions de crédits en 2017, de la diminution du nombre d'emplois aidés... Les élus sont vent debout et redoutent un nouveau recul des dépenses locales d'investissements. De son côté, Emmanuel Macron prône l'établissement entre l'État et trois cents grandes collectivités de contrats financiers supervisés par les préfets. ■

V. F.

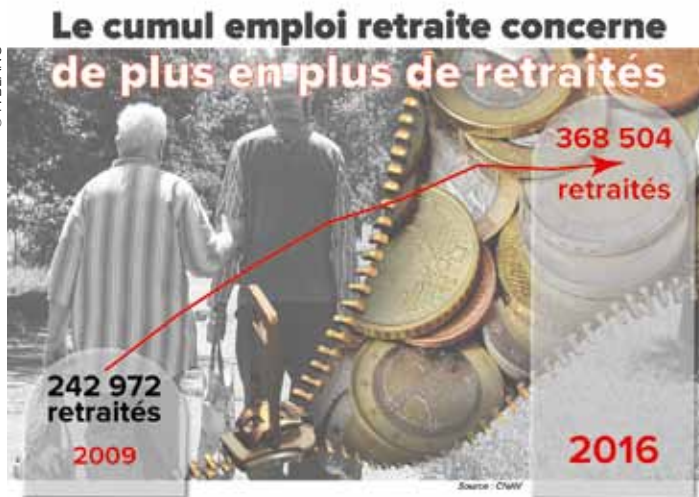
Ces retraités obligés de travailler pour vivre

CUMUL Le nombre de retraités qui travaillent pour arrondir leurs fins de mois est en constante augmentation. Un moyen de gonfler un peu les 687 euros de pension mensuelle moyenne versée par la Cnav (avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires).

En 2016, plus de 368 500 retraités cumulaient une activité salariée tout en percevant une retraite. En 2009, ils étaient 242 972 et trois ans plus tôt, 137 058. Soit une augmentation de 68 % en dix ans. Si on ajoute à ce décompte les actifs non salariés tels que les agriculteurs, les artisans, les professions libérales et les indépendants, l'effectif grimpe à 481 000 personnes. L'augmentation du nombre de retraités actifs est imputable, selon la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees), à la loi de financement de la Sécurité sociale de 2009, qui a autorisé le cumul intégral des ressources sans limite de plafond.

Un million de retraités sous le seuil de pauvreté

Mais la première raison qui pousse les retraités à rempiler c'est incontestablement les fins de mois difficiles. Notamment



ZOOM

Des disparités hommes femmes très importantes

Alors que près d'un tiers des retraités masculins encore en emploi sont cadres ou assimilés, la proportion chute chez les femmes avec un taux de 14%. Plus de la moitié d'entre elles (52%) sont employées ou ouvrières pour 26% des hommes. Les femmes sont également plus nombreuses à travailler chez un particulier (30% contre 4% pour les hommes). Sur la question du temps de travail, la répartition hommes femmes se rapproche de l'égalité sans pour autant l'atteindre. Trois femmes sur quatre et trois hommes sur cinq ont une activité à temps partiel.

pour le million d'entre eux vivant avec moins de 1 008 euros par mois, c'est-à-dire en dessous du seuil de pauvreté. Et si les travailleurs retraités reçoivent des pensions en moyenne 20 % plus élevées que l'ensemble des retraités émargeant à la Cnav, les montants demeurent modestes : 872 euros en moyenne de retraite pour les hommes qui continuent de travailler contre 749 euros en moyenne pour l'ensemble des retraités masculins, et 752 euros contre 631 euros pour les femmes.

Le portrait-robot 2016 du retraité en activité : 52 % sont des hommes. L'âge moyen, tous sexes confondus, est de 67 ans et 71 % d'entre eux sont âgés de plus de 65 ans. À noter qu'ils sont presque 23 000 à exercer une activité professionnelle au-delà de 75 ans. Les régions où les retraités travaillent : Île-de-France (18,9 %), Rhône-Alpes (10,5 %), Région sud-est (8,6 %) et Nord-Picardie (7,2 %). ■ **NADIA DJABALI**

FO exige l'annulation des restrictions budgétaires dans l'enseignement supérieur

DÉSASTRE Le 29 août, pas moins de 6 000 bacheliers n'avaient toujours pas d'affectation à l'université et 11 000 de plus avaient renoncé à s'inscrire ou bien s'étaient rabattus sur le privé.

Il s'agit bien là du manque de postes nécessaires pour permettre aux établissements d'accueillir tous les étudiants, s'insurge la fédération FO, rappelant les dégâts causés par les politiques budgétaires d'austérité des gouvernements successifs et le désengagement de l'État sous couvert d'autonomie des universités.

La situation est d'autant plus explosive que le gouvernement a décidé de priver le budget de l'enseignement supérieur de 331 millions d'euros, alors que 50 000 étudiants de plus sont attendus, et ce après avoir annoncé la baisse des APL. FO exige l'annulation de ces deux mesures prises en plein été.

Le bac, diplôme national, menacé

Que des milliers de bacheliers ne puissent pas accéder aux études de leur choix, se retrouvant inscrits dans des filières qui ne leur correspondent pas, souligne-t-elle, est de fait une remise en cause du diplôme national du baccalauréat comme premier grade universitaire.

C'est dans ce contexte que le gouvernement a annoncé son objectif d'un « nouveau baccalauréat en juin 2021 ». Il entend privilégier le contrôle continu, en lieu et place d'épreuves nationales identiques pour tous et donc garantes d'égalité. Signe des temps, dans la première présentation de ses intentions, le 29 août, le ministre Jean-Michel Blanquer n'a pas utilisé une seule fois le mot diplôme. Pour lui, le bac est un « repère »... ■

EVELYNE SALAMERO



IVAN GAUDÉ, COFONDATEUR DU MAGAZINE *CANARD PC*

« Les employeurs du jeu vidéo doivent accepter le dialogue social »

INTERVIEW Ivan Gaudé est cofondateur de *Canard PC*, un magazine bimensuel indépendant consacré aux jeux vidéo. Dans le numéro d'été, il a rédigé une chronique intitulée « À quand un syndicat des salariés du jeu vidéo ? ». *FO Hebdo* est allé à la rencontre de ce spécialiste d'un milieu plutôt discret sur le plan social.

Que représente le secteur du jeu vidéo en France ?

Ivan Gaudé : C'est un tout petit secteur, né au début des années 1980. Selon le syndicat des employeurs SNJV il représente 5 000 personnes, et je pense que c'est gonflé. Ubisoft, troisième éditeur mondial, emploie 2 000 personnes en France. Six studios ont une dizaine à une centaine de salariés. Tout le reste, ce sont des mini-structures de moins de dix salariés. Les effectifs ont été divisés par deux en dix ans. Aujourd'hui, l'industrie est taylorisée et mondialisée. On fait faire

des bouts d'un même jeu par plusieurs entreprises à différents endroits du monde.

Pourquoi appeler à la création d'un syndicat des salariés du jeu vidéo ?

Ivan Gaudé : Le SNJV se veut le défenseur du jeu vidéo, il y a une espèce d'ambiguïté. Il représente le point de vue des patrons, celui des salariés est peut-être différent, or on ne les entend pas. Le secteur est rattaché au ministère de la culture, mais il est morcelé. Il fait appel à différents métiers, des artistes, des ingénieurs informatiques... il n'y a pas

de branche professionnelle propre. On ne peut pas ne jamais prendre en compte les besoins des salariés.

Quels sont les problèmes spécifiques au secteur ?

Ivan Gaudé : Il y a clairement un excès de recours aux stagiaires. Le développement d'un jeu ambitieux prend trois ou quatre ans. Ça démarre par la pré-production avec une équipe restreinte. Ensuite, il y a énormément de choses à régler en peu de temps et les équipes doublent ou triplent temporairement. Certes les studios ont une économie très précaire et ont besoin de peu de permanents, mais il y a des abus dans le manque d'organisation ou de préparation.

Et les salariés se montrent résignés ?

Ivan Gaudé : À la fin des années 1990, des salariés d'Ubisoft avaient créé Ubifree, un syndicat virtuel, pour exprimer leur ras-le-bol. La société avait grandi trop vite et était éclatée en entités de 49 salariés, officiellement pour éviter une prise de pouvoir par un actionnaire. Mais globalement les conflits restent rares. Dans les autres entreprises, avec moins de dix salariés, c'est difficile de se mobiliser. Les salariés sont souvent très jeunes et la défense de leurs droits ne leur semble pas une priorité. Ils peuvent avoir une image ringarde et rigide des syndicats. C'est aussi un milieu de passion, assez individualiste. Et c'est un petit secteur où tout se sait, on évite de faire du bruit, on a peur pour sa réputation.

Vous avez donc lancé une bouteille à la mer...

Ivan Gaudé : Mon espoir est que cette chronique circule dans le milieu, que les salariés se disent pourquoi pas et se bougent. Je veux faire comprendre aux professionnels que ce n'est pas contre eux, que le dialogue social peut permettre de pérenniser l'activité. Ils doivent accepter de parler et de partager les richesses, tout le monde y a intérêt. C'est une industrie très joyeuse et créative, avec des gens à la pointe de l'animation 3D ou de l'ingénierie informatique. Si les conditions de travail sont mauvaises, un jeune qui est bon et qui parle anglais s'en va ailleurs. À une époque il y avait une *french touch*, mais c'est fini. Il n'y a plus d'ancrage géographique ni de zone d'influence nationale. ■

CE QUI CHANGE

Les **accords collectifs** doivent, depuis le 1^{er} septembre 2017, être publiés en ligne sur la base de données nationale prévue à cet effet, sans qu'apparaissent, jusqu'au 1^{er} octobre 2018, les noms et prénoms des négociateurs et des signataires.

Le **montant forfaitaire mensuel du revenu de solidarité active (RSA)** a été revalorisé de 1,62% le 1^{er} septembre, passant de 536,78 euros à 545,48 euros.

LE CHIFFRE DE LA SEMAINE

3

C'est, pour la rentrée 2017, une multiplication de près de trois fois l'inflation générale qu'enregistre le coût de la vie étudiante mesuré par le baromètre annuel du syndicat étudiant UNEF, publié le 20 août, qui note qu'en cinq ans il avait déjà subi une hausse de 9,7%. D'où une situation « *encore plus alarmante* » que les années précédentes.

**SUR LE SITE
FORCE-
OUVRIERE.FR**

HONORAIRES MÉDICAUX

Retrouvez les tarifs qui servent de base au remboursement de vos frais de santé.

Tous les autres chiffres utiles sont consultables sur le site.

CONSOMMATION

Des bonbons fourrés aux nanoparticules

Une récente enquête d'un magazine de défense des consommateurs a fait apparaître que tous les produits qu'elle a testés, des biscuits, bonbons et autres confiseries, contenaient des nanoparticules, sans que leur présence soit indiquée.

De manière récurrente, les nano-aliments reviennent. Une nouvelle enquête effectuée par le magazine *60 Millions de consommateurs* a révélé, jeudi 24 août, que des nanoparticules avaient été décelées dans les dix-huit produits testés. En l'occurrence du dioxyde de titane, généralement présenté sous le nom de code E171. Or, le mot « *nano* » aurait dû être mentionné, entre crochets, cela « *conformément au règlement européen Inco* », souligne le magazine, qui ajoute : « *Soit les marques ignorent cette présence dans les ingrédients qu'elles utilisent, soit elles nient le problème* », ou jouent avec les définitions et le principe de précaution... Et ce, depuis un certain temps.

En juin 2016, une ONG, Agir pour l'Environnement, avait tiré la sonnette d'alarme après avoir trouvé des nanoparticules dans quatre produits alimentaires courants. Elle avait alors souligné que les enfants étaient en première ligne, étant « *deux à quatre fois plus exposés au dioxyde de titane que les adultes du fait de leur consommation de confiseries* ». L'ONG a même publié une liste de quelque

trois cents produits alimentaires contenant des nanoparticules et disponibles sur le Net*.

Quand les nanos font tache

Prenant au mot l'industrie agroalimentaire qui, depuis des années, assure « *ne pas utiliser d'ingrédients à base de nanoparticules* », le magazine a voulu, avec son étude, en avoir le cœur net... Invités faisant quelque peu tache aux états généraux de l'alimentation, les nanos ont provoqué une réaction du gouvernement qui a annoncé, le 31 août, vouloir renforcer les contrôles et a pressé l'Anses, l'Agence nationale de sécurité sanitaire, de « *finaliser à court terme* » son rapport sur la dangerosité du dioxyde de titane dans l'alimentation. Jusqu'à maintenant, seuls des rats de laboratoire ont eu quelques problèmes en les ingérant, mais peut-être faudrait-il éviter de prendre les enfants pour des cobayes. ■

MICHEL POURCELOT

* infonano.agirpourenvironnement.org/liste-rouge

100%
C'est le pourcentage de produits contenant des nanoparticules sur les dix-huit testés par 60 Millions de consommateurs.

NOTA BENE

L'AFOC avait déjà lancé l'alerte **L'Association FO consommateurs (AFOC), a, début 2017, consacré un dossier aux nanoparticules dans ses Cahiers (n°232, janv.-fév. 2017), au vu « des risques que [leur] présence peut présenter pour la santé des consommateurs, en particulier dans les produits alimentaires » (voir aussi FO Hebdo n°3228, daté du 1^{er} février 2017).**

Agenda

Jeudi 14 septembre

L'AJIS A CINQUANTE ANS

L'Association des journalistes de l'information sociale, qui rassemble les journalistes spécialisés dans les questions sociales (Travail – Emploi – Formation, Dialogue social, Protection sociale, Action sociale – Lutte contre l'exclusion, Entreprises – Ressources humaines – Management) fête ses cinquante ans d'existence.

Jeudi 14 septembre
INDICES

L'Insee publie une série d'indicateurs économiques : l'indice définitif de l'inflation, celui des prix de la grande distribution et celui des créations d'entreprises pour le mois d'août dernier. Ce même jour, le Secours populaire et l'IPSOS présentent le onzième baromètre sur la pauvreté en France.

Vendredi
15 septembre
UE ET GRÈCE

Une réunion informelle des ministres de l'Économie et des Finances de l'UE se tient à Tallin (Estonie). Elle sera précédée le matin du 15 par une réunion restreinte à l'Eurogroupe avec à son ordre du jour

un point sur la situation de la Grèce.

Lundi 18 septembre
PRUD'HOMMES

La confédération et son secteur juridique organisent, en partenariat avec l'ISST de Bourg-la-Reine, un stage de formation consacré aux « principes directeurs de la procédure prud'homale – Le licenciement lié à des actes de la vie privée dans le milieu professionnel ».

**PÊCHEURS
MIGRANTS**

L'OIT organise une réunion (à Genève) consacrée aux travailleurs migrants de la pêche (salariés embauchés sur un navire battant pavillon d'un pays autre que le leur).

LE JUGEMENT

La justice a validé le 7 septembre la reprise de l'usine GM&S de La Souterraine, par le groupe GMD qui garde 120 emplois sur 276. « *On ne voit pas comment faire tourner le site avec seulement 120 d'entre nous* », explique David Gunther, délégué syndical FO. Les salariés revendiquent une hausse du nombre d'emplois repris et une indemnisation des licenciés à la hauteur du dommage subi, y compris moral. Les syndicats demandent une rencontre rapide à Bercy de tous les acteurs du dossier, y compris Renault et PSA.

L'ACCORD

FO a signé l'accord sur la couverture santé des salariés de la banque LCL, qui remplacera à partir de 2018 le régime obligatoire existant. Il s'appliquera à tous sans condition d'ancienneté, y compris aux salariés mis à disposition d'une autre société, s'ils bénéficient de la sécurité sociale française. Les syndicats ont obtenu un budget en hausse de 16 % par rapport à l'ancien accord, souligne FO. Une commission de suivi, composée de représentants de la direction et des syndicats représentatifs est mise en place.

L'ALERTE

Le 6 septembre, la Fédération des Services publics et de Santé FO (SPS FO) a été auditionnée par une « mission flash », initiée par la Commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale, en raison du profond malaise dans les Ehpad. Alors que les conditions de travail et d'accueil dans les maisons de retraite médicalisées connaissent une dégradation sans précédent, FO a rappelé ses revendications, dont le retrait de la réforme de la tarification et la mise en place d'un ratio de un soignant pour un résident.

Les photographies de Force Ouvrière

Retrouvez sur le compte Flickr de FO une sélection de photos des manifestations, colloques et campagnes de notre syndicat : www.flickr.com/force-ouvriere

Les stages du CFMS 2017

Le Centre de formation de militants syndicalistes Force Ouvrière organise, pour 2017, des sessions « Rôle et fonctionnement du CHSCT 2^e niveau », et « Rôle et fonctionnement du comité d'entreprise 2^e niveau », qui se dérouleront à la confédération :

- du 13 au 17 novembre 2017 : « Rôle et fonctionnement du CHSCT 2^e niveau » ;
- du 27 novembre au 1^{er} décembre 2017 : « Rôle et fonctionnement du comité d'entreprise 2^e niveau ».

Ces stages sont réservés aux adhérents, inscription auprès de votre union départementale. Pour tout renseignement, contacter Odile Roubertie au CFMS : oroubertie@force-ouvriere.fr

Stage juridique

Le service juridique organise un stage « Actualités juridiques », qui se déroulera à l'Institut des sciences sociales du travail (ISST) de Strasbourg du 23 au 27 octobre 2017.

Stage réservé aux adhérents, inscription auprès de votre UD : www.force-ouvriere.fr/Unions-departementales-FO-19

Travailleur, manager et syndicaliste acharné chez Free

PORTRAIT À 26 ans, Loufi Benali est visiblement déjà bien aguerri aux difficultés de la vie. Il émane de lui une volonté farouche. Il l'utilise aujourd'hui pour combattre l'injustice sociale.



tat, porte une nouvelle fois l'affaire en justice et perd à nouveau.

« Cette expérience m'a fait grandir »

Aujourd'hui, dans ce centre d'appel au taux d'absentéisme le plus élevé de tous les centres Free, la section syndicale a fort à faire, en particulier en matière de temps de travail. Mais Loufi a la combativité chevillée au corps. « *Ils continuent à tout faire pour me dégoûter*, explique-t-il. *Mais ils ne savent pas ce que c'est d'être confronté à de vraies difficultés. Moi si. Quand ils sauront ce que c'est de grandir dans un quartier défavorisé... Et cette expérience m'a fait grandir : j'ai rencontré des personnes qui m'ont aidé et beaucoup appris, à l'UD et à la fédération. Si c'était à refaire, je le referais sans hésiter.* » **■ EVELYNE SALAMERO**

34%

C'est le pourcentage de voix recueillies par la section FO Qualipel en novembre dernier.

Loufi Benali a commencé à travailler à 15 ans, tout en poursuivant sa scolarité, « *pour subvenir aux besoins de la famille* ». Neuf ans plus tard, lorsqu'il franchit pour la première fois les portes de l'union départementale FO du Val-de-Marne, il est devenu un manager exemplaire chez Free, au centre d'appel Qualipel de Vitry-sur-Seine, la commune où il a grandi. Précoce, travailleur, doué, mais aussi viscéralement honnête et attaché à la justice, il est alors en pleine révolte contre les méthodes arbitraires de sa direction. Trois mois plus tard, l'union départementale le désigne représentant de section syndicale FO. La direction conteste ce mandat et le traîne en justice. Elle est déboutée en mars 2016.

Neuf mois plus tard, FO remporte les élections et devient première organisation syndicale, au détriment de l'UNSA et de la CFDT qui disparaît. La direction conteste ce résul-



Hebdomadaire de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière, fondé pendant la guerre sous le titre **Résistance Ouvrière**.

141, avenue du Maine, 75014 Paris.
Tél. : 01 40 52 84 55

Mél. : fohebd@force-ouvriere-hebdo.fr

Directeur de la publication : J.C. Mailly

Secrétaire confédéral chargé de la presse : Y. Veyrier

Rédacteur en chef : D. Rousset

Révision : M.P. Hamon

Abonnements : 01 40 52 82 33

Création graphique et réalisation :

Rampazzo & Associés (blog.rampazzo.com)

Imprimé par RPN, Livry-Gargan

Commission paritaire : 0921 S 05818

ISSN 0750-9286 **Dépôt légal** septembre 2017

Ont contribué à ce numéro : F. Blanc, N. Djabali, V. Forgeront, C. Josselin, F. Lambert, M. Lapprand, M. Pourcelot, E. Salamero.